



ANNEXES

- ✓ Plan cadastral des parcelles concernées par les travaux
- ✓ Fiches de Données Sécurité
- ✓ Rapport du BRGM sur l'évaluation des aléas naturels
- ✓ Rapport de Caraïbe Environnement sur les Inventaires faunistique et floristique



Plan cadastral des parcelles concernées par les travaux



Fiches de Données Sécurité des principaux produits utilisés dans la fabrication de la boue de forage

- ✓ Baryte ;
- ✓ Bentonite ;
- ✓ Carbonate de Calcium ;
- ✓ IDOS 130A.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ CHEM BAR / BARYTE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou mélange :

Nom commercial CHEMBAR / BARYTE

Nom produit : Baryte

1.2 Usage de la substance ou mélange :

Agent alourdissant

1.3 Identification de la société où entreprise

Chemfor

12 Chemin Salié

Lot n°7

64000 Pau

Tel: 05 59 30 36 39

Fax: 05 59 04 63 11

Mail : direction@chemfor.com

1.4 Numéro d'appel en cas d'urgence :

Numéro Orfila (INRS) : +33(0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison français. Ces centres Anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Risques Physiques et Chimiques Non classé.

Pour l'homme Non classé.

Pour l'environnement Non classé.

Pour l'homme

Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Les IARC Monographes, Vol 68, 1997, concluent que l'évidence est suffisante pour témoigner que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite issue de sources industrielles provoque le cancer chez l'homme. IARC Groupe de classification 1. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

2.3 Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.



CHEMBAR

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

No CAS	No CE	Nom du composant	%	Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	Phrase de risque
13462-86-7	236-664-5	BARITE	60-100	NC	NA	NA
14909-60-7	238-878-4	Silices Cristallines (Quartz)	5 – 10%	H373	Xn; R48/20	R48/20

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les données stipulées sur ce document sont en accord avec les dernières Directives de l'Union Européenne. La baryte est un minéral naturel. Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Une exposition prolongée et répétée à des concentrations de silice cristalline dépassant le seuil toléré peut provoquer une maladie chronique des poumons telle que la silicose. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

Inhalation :

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Donner immédiatement quelques verres d'eau ou de lait à boire, à condition que la victime soit totalement consciente.

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux :

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières ; Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Inhalation

Irritation du nez, de la gorge et des voies aériennes.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Consulter un médecin si les troubles persistent.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.



CHEMBAR

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux :

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

Risques d'incendie/d'explosion rares :

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers :

Procédures de lutte contre l'incendie :

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu :

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter la formation excessive de poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éviter de générer et disperser la poussière. Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau. Informer les autorités s'il s'agit de grandes quantités.

6.4 Référence à d'autres sections :

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux ; Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière.

7.2 Conditions de stockage, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Éviter le contact avec les acides, Eau et humidité.

Critères de stockage : Entreposage des produits chimiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la section 1.2.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation : SILICES CRISTALLINES (QUARTZ)

Norme : VLEP

VME – 8Hrs : 0.11 mg/m³



CHEMBAR

Equipement de protection :



Conditions de procédé

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) chimique doivent être choisis après évaluation du danger chimique présent et du risque d'exposition à ce danger. Les recommandations d'EPI ci-après se basent sur une évaluation des dangers chimiques associés à ce produit. Lorsque ce produit est mélangé avec d'autres produits ou fluides, d'autres dangers peuvent apparaître et une évaluation supplémentaire des risques peut être nécessaire. Le risque d'exposition et la nécessité d'une protection respiratoire varient en fonction du lieu de travail et doivent être évalués par l'utilisateur dans chaque situation.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection des mains :

Porter des gants de protection (Nitril) appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection bien ajustées et étanches ou un masque facial.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. Filtre à poussières P3 (pour poussière/poudre particulièrement fine).

Autres mesures de protection :

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect	Poudre, poussière
Couleur	Brun roux à Gris
Odeur	Inodore
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point de fusion (°C)	1580°C
Densité relative	4.2 – 4.25 @ 20°C

9.2 Autres informations :

Sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.



CHEMBAR

10.4 Conditions à éviter

Évitez les conditions mouillées et l'humidité

10.5 Matières incompatibles

Pas connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Danger par aspiration

Non anticipé comme présentant un risque d'aspiration selon la structure chimique.

Inhalation

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

Mises En Garde Sur La Santé

Une exposition prolongée et répétée à des concentrations de silice cristalline dépassant le seuil toléré peut provoquer une maladie chronique des poumons telle que la silicose. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

Voie D'Exposition

Inhalation. Ingestion.

Organes Cibles

Appareil respiratoire, poumons.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ne pas considérer comme toxique pour les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité

Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Inorganique.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ce produit est insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.



CHEMBAR

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Législation UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Références bibliographiques

Les informations sur le produit sont fournies par le(s) vendeur(s). Fiche de données de sécurité, divers fabricants. LOLI. BCE Bureau Chimique Européen - SIES Système d'Information chimique Européen des Substances.



CHEMBAR

Définitions

VLNEP : Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle.

VLBN : Valeurs limites biologiques nationales.

PBT : Persistent, Bio accumulative and Toxic.

vPvB : Very Persistent, Very Bio accumulative.

Divers

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle n'exonère, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement, ni de dispenser l'information et la formation nécessaire aux salariés concernés. Une attention particulière sera apportée à la formation des nouveaux utilisateurs



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ CHEMGEL MR

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou mélange :

Nom commercial CHEMGEL MR
Nom produits : Bentonite MR

1.2 Usage de la substance ou mélange :

Additif fluide de forage
Viscosifiant

1.3 Identification de la société ou entreprise

Chemfor
12 chemin Salié
Lot n°7
64000 Pau
Tel: 05 59 30 36 39
Fax: 05 59 04 63 11
Mail : direction@chemfor.com

1.4 Numéro d'appel en cas d'urgence :

Numéro Orfila (INRS) : +33(0)1 45 42 59 59
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Risques Physiques et Chimiques Non classé.
Pour l'homme Non classé.
Pour l'environnement Non classé.

Pour l'homme

Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Les IARC Monographes, Vol 68, 1997, concluent que l'évidence est suffisante pour témoigner que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite issue de sources industrielles provoque le cancer chez l'homme. IARC Groupe de classification 1. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008
Aucun pictogramme requis.

2.3 Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.



CHEMGEL MR

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

No CAS	No CE	Nom du composant	%	Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	Phrase de risque
14909-60-7	238-878-4	Silices Cristallines (Quartz)	5 – 10%	H373	Xn; R48/20	R48/20

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Notes d'enregistrement REACH. En ce qui concerne les minéraux, l'article 2 § 7 (b) et annexe V, point 7 explicitement en exemptés d'enregistrement et d'évaluation "minéraux présents dans la nature, si elles ne sont pas chimiquement modifiées." Ce produit est exempté de l'inscription.

Commentaires Sur La Composition

Les données stipulées sur ce document sont en accord avec les dernières Directives de l'Union Européenne. Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Une exposition prolongée et répétée à des concentrations de silice cristalline dépassant le seuil toléré peut provoquer une maladie chronique des poumons telle que la silicose. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles. Ce minéral est naturel et issu d'un gisement.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

Inhalation :

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Donner immédiatement quelques verres d'eau où de lait à boire, à conditions que la victime soit totalement consciente, consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux :

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. En cas de développement de symptômes indésirables tels que indiqués, le blessé doit être admis dans un établissement hospitalier dans les meilleurs délais. Pour de plus amples informations, consulter la rubrique 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux :

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.



CHEMGEL MR

Risques d'incendie/d'explosion rares :

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers :

Procédures de lutte contre l'incendie :

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu :

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éviter de générer et disperser la poussière. Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau. En cas de déversement accidentel : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux ; Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions de stockage, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Évitez les conditions mouillées et l'humidité.

Critères De Stockage

Entreposage non spécifié.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la section 1.2.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Appellation	NORME	VME – 8 Hrs
Silices Cristallines (Quartz)	VLEP	0,1 mg/m ³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

SILICES CRISTALLINES (QUARTZ) (CAS: 14808-60-7)

DDSE

Inhalation. Court terme Effets locaux 4 mg/m³

Inhalation. Long terme Effets locaux 1 mg/m³



CHEMGEL MR

8.2 Contrôles de l'exposition :

Equipement de protection :



Conditions de procédé

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) chimique doivent être choisis après évaluation du danger chimique présent et du risque d'exposition à ce danger. Les recommandations d'EPI ci-après se basent sur une évaluation des dangers chimiques associés à ce produit. Lorsque ce produit est mélangé avec d'autres produits ou fluides, d'autres dangers peuvent apparaître et une évaluation supplémentaire des risques peut être nécessaire. Le risque d'exposition et la nécessité d'une protection respiratoire varient en fonction du lieu de travail et doivent être évalués par l'utilisateur dans chaque situation.

Protection respiratoire :

Pas de recommandation spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air. Utiliser un masque à filtre à poussières P2 (pour poussière fine).

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Butyl-caoutchouc, Polychlorure de vinyle (PVC).

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres mesures de protection :

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène :

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver les mains après l'usage. Enlever promptement tout vêtement mouillé ou contaminé.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect	Solide
Couleur	Crème au gris
Odeur	Inodore
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point de fusion (°C)	>450°C (842°F)
Densité relative	2,3 - 2,6 s.g @ 20°C
Densité Volumique	750 – 950 kg/m ³
Valeur pH, Solution diluée	9 - 10
Solubilité (G/100G H ₂ O @ 20°C)	< 0,9mg/l
Température de décomposition (°C)	> 500°C (932°F)

9.2 Autres informations :

Sans objet



CHEMGEL MR

SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.

10.4 Conditions à éviter

Évitez les conditions mouillées et l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières À Éviter

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Danger par aspiration

Non anticipé comme présentant un risque d'aspiration selon la structure chimique.

Inhalation

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

Voie D'Exposition

Pas d'organe-cible spécifique noté

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

CL 50, 96 H > 10000 mg/l Onchorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

12.2 Persistance et dégradabilité

Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.



CHEMGEL MR

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ce produit est insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Classification Déchets

Le code de rebut Européen appliqué pour ce produit dépendra de l'utilisation finale qui en sera faite. EWC-code: 01 04 09

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement



CHEMGEL MR

(CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Références bibliographiques

Les informations sur le produit sont fournies par le(s) vendeur(s). Fiche de données de sécurité, divers fabricants. LOLI. BCE Bureau Chimique Européen - SIES Système d'Information chimique Européen des Substances.

Définitions

VLNEP : Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle.

VLBN : Valeurs limites biologiques nationales.

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic.

vPvB : Very Persistent, Very Bioaccumulative.

Divers

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle n'exonère, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement, ni de dispenser l'information et la formation nécessaire aux salariés concernés. Une attention particulière sera apportée à la formation des nouveaux utilisateurs.



CHEMGEL MR

Avis De Non-Responsabilité

Fiche technique de sécurité fournie indépendamment de la vente du produit. Malgré tous les efforts pour décrire ce produit, certaines données nous parviennent de source en dehors de notre contrôle direct. Nous ne sommes donc pas en mesure de garantir la fiabilité ni l'état complet de ce produit et ne pouvons être responsables de l'usage qui en est fait. Aucun effort de censure ou d'oubli de quelque aspect nuisible que ce soit n'a été tenté. Étant donné que nous ne pouvons ni anticiper ni contrôler les conditions dans lesquelles les présentes informations et le produit seront utilisés, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les précautions suggérées seront suffisantes pour toutes personnes et/ou situations. Il importe donc à chaque personne utilisant ce produit d'observer les exigences de tous les règlements en vigueur concernant l'usage et l'enlèvement de ce produit. Des enseignements supplémentaires seront fournis sur demande pour assister l'utilisateur, mais aucune garantie.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ MIKHART (tous grades)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou mélange :

Nom commercial MIKHART
Carbonate de calcium

1.2 Usage de la substance ou mélange :

Additif fluide de forage
Agent alourdissant, colmatant utilisé en cas de pertes de fluide.

1.3 Identification de la société ou entreprise

Chemfor
12 chemin Salié
Lot n°7
64000 Pau
Tel: 05 59 30 36 39
Fax: 05 59 04 63 11
Mail : direction@chemfor.com

1.4 Numéro d'appel en cas d'urgence :

Numéro Orfila (INRS) : +33(0)1 45 42 59 59
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Risques Physiques et Chimiques Non classé.
Pour l'homme Non classé.
Pour l'environnement Non classé.

Pour l'homme

Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Les IARC Monographes, Vol 68, 1997, concluent que l'évidence est suffisante pour témoigner que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite issue de sources industrielles provoque le cancer chez l'homme. IARC Groupe de classification 1. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008
Aucun pictogramme requis.

2.3 Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.



MIKHART (tous grades)

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

No CAS	No CE	Nom du composant	%	Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	Phrase de risque
14808-60-7	238-878-4	Silices Cristallines (Quartz)	<1%	H373	Xn; R48/20	R48/20
471-34-1	207-439-9	Carbonate de calcium	60 – 100%	Non classé	Non classé	Non classé

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Notes d'enregistrement REACH En ce qui concerne les minéraux, l'article 2 § 7 (b) et annexe V, point 7 explicitement en exemptés d'enregistrement et d'évaluation "minéraux présents dans la nature, si elles ne sont pas chimiquement modifiées." Ce produit est exempté de l'inscription.

Commentaires Sur La Composition

Les données stipulées sur ce document sont en accord avec les dernières Directives de l'Union Européenne. Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Une exposition prolongée et répétée à des concentrations de silice cristalline dépassant le seuil toléré peut provoquer une maladie chronique des poumons telle que la silicose. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles. Ce minéral est naturel et issu d'un gisement.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

Inhalation :

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Donner immédiatement quelques verres d'eau où de lait à boire, à conditions que la victime soit totalement consciente, consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux :

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières ; Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin ;

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition ; En cas de développement de symptômes indésirables tels que indiqués, le blessé doit être admis dans un établissement hospitalier dans les meilleurs délais. Pour de plus amples informations, consulter la rubrique 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter de manière symptomatique.



MIKHART (tous grades)

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux :

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

Risques d'incendie/d'explosion rares :

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers :

Procédures de lutte contre l'incendie :

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu :

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éviter de générer et disperser la poussière. Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau. En cas de déversement accidentel : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux ; Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions de stockage, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Évitez les conditions mouillées et l'humidité.

Critères De Stockage

Entreposage non spécifié.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la section 1.2.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Appellation	NORME	VME – 8 Hrs
Silices Cristallines (Quartz)	VLEP	0,1 mg/m ³
Carbonate de calcium	VLEP	10 mg/m ³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.



MIKHART (tous grades)

8.2 Contrôles de l'exposition :

Equipement de protection :



Conditions de procédé

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) chimique doivent être choisis après évaluation du danger chimique présent et du risque d'exposition à ce danger. Les recommandations d'EPI ci-après se basent sur une évaluation des dangers chimiques associés à ce produit. Lorsque ce produit est mélangé avec d'autres produits ou fluides, d'autres dangers peuvent apparaître et une évaluation supplémentaire des risques peut être nécessaire. Le risque d'exposition et la nécessité d'une protection respiratoire varient en fonction du lieu de travail et doivent être évalués par l'utilisateur dans chaque situation.

Protection respiratoire :

Pas de recommandation spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air. Utiliser un masque à filtre à poussières P2 (pour poussière fine).

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Butyl-caoutchouc, Polychlorure de vinyle (PVC).

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres mesures de protection :

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène :

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver les mains après l'usage. Enlever promptement tout vêtement mouillé ou contaminé.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect	Poudre
Couleur	blanc / blanc cassé
Odeur	Inodore
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point de fusion (°C)	>700°C
Densité relative	2,7 - 2,8 s.g @ 20°C
Valeur pH, Solution diluée	8 – 10

9.2 Autres informations :

Sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.



MIKHART (tous grades)

10.2 Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.

10.4 Conditions à éviter

Évitez les conditions mouillées et l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières À Éviter

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Danger par aspiration

Non anticipé comme présentant un risque d'aspiration selon la structure chimique.

Inhalation

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

Voie D'Exposition

Pas d'organe-cible spécifique noté

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

CLASSE DE DANGER POUR L'EAU

WGK 0

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).



MIKHART (tous grades)

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

Classification de danger pour l'eau

WGK 0

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Références bibliographiques

Les informations sur le produit sont fournies par le(s) vendeur(s). Fiche de données de sécurité, divers fabricants. LOLI. BCE Bureau Chimique Européen - SIES Système d'Information chimique Européen des Substances.

Définitions

VLNEP : Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle.

VLBN : Valeurs limites biologiques nationales.

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic.

vPvB : Very Persistent, Very Bioaccumulative.



MIKHART (tous grades)

Divers

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle n'exonère, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit,

à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement, ni de dispenser l'information et la formation nécessaire aux salariés concernés. Une attention particulière sera apportée à la formation des nouveaux utilisateurs.

Avis De Non-Responsabilité

Fiche technique de sécurité fournie indépendamment de la vente du produit. Malgré tous les efforts pour décrire ce produit, certaines données nous parviennent de source en dehors de notre contrôle direct. Nous ne sommes donc pas en mesure de garantir la fiabilité ni l'état complet de ce produit et ne pouvons être responsables de l'usage qui en est fait. Aucun effort de censure ou d'oubli de quelque aspect nuisible que ce soit n'a été tenté. Étant donné que nous ne pouvons ni anticiper ni contrôler les conditions dans lesquelles les présentes informations et le produit seront utilisés, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les précautions suggérées seront suffisantes pour toutes personnes et/ou situations. Il importe donc à chaque personne utilisant ce produit d'observer les exigences de tous les règlements en vigueur concernant l'usage et l'enlèvement de ce produit. Des enseignements supplémentaires seront fournis sur demande pour assister l'utilisateur, mais aucune garantie.

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 02.05.2006

Version 1

revue le : 02.05.2006

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** **IDOS 130A**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Inhibiteur de dépôts
- **Producteur/fournisseur :**
R.E.P.
Recherche Exploitation Produits
40 Avenue Jean Jaurès
ZI Pétrolière
78440 GARGENVILLE - FRANCE
T : 00.33.(0)1.30.98.80.00
F : 00.33.(0)1.30.98.82.01
Mail : info@re.p.fr
www.re.p.fr
- **Renseignements en cas d'urgence:** Orfila : 00.33.(0)1.45.42.59.59

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Solution aqueuse d'acide carboxylique neutralisée.

Composants dangereux:

Soude 30%

 C, R.35 10-25%**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Néant.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 02.05.2006

Version 1

revue le : 02.05.2006

Nom du produit: IDOS 130A**Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.

(suite de la page 1)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications supplémentaires: Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

Manipulation:**Précautions à prendre pour la manipulation:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Entreposer à l'écart des nitrites et des sulfites.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****Soude 30% (10-25%)**VME | 2 mg/m³**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 02.05.2006

Version 1

revue le : 02.05.2006

Nom du produit: IDOS 130A

(suite de la page 2)

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Légère

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

Point d'inflammation: Non applicable.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20°C: 1,220 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Soluble

valeur du pH à 20°C: 7

Indications complémentaires: Point de congélation: -5°C.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Substances à éviter: Eviter les sulfites (dégagement de SO₂) et les nitrites (dégagement de CO₂).

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Soude 30%

Oral LD50 2000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité): Pas facilement biodégradable.

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 02.05.2006

Version 1

revue le : 02.05.2006

Nom du produit: IDOS 130A

(suite de la page 3)
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Marine Polluant:** Non

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Identification particulière de certaines préparations:**
Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16 Autres informations

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
- **Phrases R importantes:**
35 Provoque de graves brûlures.

40 avenue Jean-Jaurès
Z.I. Pétrolière – Issou
78440 GARGENVILLE
France
Tél. : 33 (0)1 30 98 80 00
FAX : 33 (0)1 30 98 82 01
e-mail : info@rep.fr
www.rep.fr



IDOS 130A

Inhibiteur de dépôts

CARACTERISTIQUES

- Liquide incolore.
- pH : ≈ 7 .
- Densité : 1,22
- Point de gel : -5°C .
- Point d'ébullition : 100°C .
- Ininflammable.
- Soluble dans l'eau en toutes proportions.

APPLICATIONS

L'**IDOS 130 A** est spécialement conçu pour contrôler la formation des dépôts de carbonate.

L'**IDOS 130 A** est un copolymère qui donne d'excellents résultats en application par squeezees.

MODE D'EMPLOI

L'**IDOS 130 A** a une très bonne stabilité pour une application à haute température ($>150^{\circ}\text{C}$).

L'**IDOS 130 A** s'utilise à des concentrations qui vont de 5 à 30 ppm.

CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE

Fûts plastique 215 L / 262 kg.

Cuves plastique de 1000 L / 1220 kg.

Durée de vie : 2 ans minimum dans des conditions normales de stockage. A retester ensuite.

SECURITE

L'**IDOS 130 A** n'est pas un produit dangereux mais il est tout de même préférable lors de sa manipulation de porter des gants et des lunettes.

Ces informations ne peuvent en aucun cas constituer une garantie. Elles découlent d'expériences connues et sont données à titre indicatif pour guider l'utilisateur dans ses premières applications.

IDOS 130A / 0 / 08.04.03

DOC-73-03 / A / 08-07-02

ANNEXE 2 :

Données toxicologiques et écotoxicologiques de l'IDOS 130A

TOXICOLOGICAL DATA

Study type	Result
Acute data	
Acute oral LD50 (rat)	>5000 mg/kg
Acute eye irritation/corrosivity	Non-irritant (EEC Guidelines)
Acute skin irritation/corrosivity	Non-irritant (EEC Guidelines)
Skin sensitisation (Guinea pig)	Not sensitising
Mutagenicity data	
Ames test	No mutagenic effects
Micronucleus test in Chinese hamster	No mutagenic effects
Repeat dose data	
28 day oral study (rat)	NOEL 200 mg/kg/day
90 day oral study (rat)	NOEL 100 mg/kg/day male NOEL 500 mg/kg/day female

ECOTOXICOLOGICAL DATA

Study type	Result
Freshwater organisms	
96h LC50 (Rainbow trout)	>1000 mg/l
96h LC50 (Zebra fish)	>1000 mg/l
48h EC50 (Daphnia)	>320 mg/l
72 hr EC50 (Scenedesmus subspicatus)	130 mg/l
Marine Organisms	
96h LC50 (Juvenile turbot)	>1000 mg/l
96 hr LC50 (Crangon crangon)	>1000 mg/l
48 hr EC50 (Arcatia tonsa)	>186 mg/l
72 hr EC50 (Skeletonema costatum)	>1000 mg/l
Biodegradability test	
OECD 301D - % degradation in days	2% in 28 days
OECD 306 - % degradation in days	1% in 28 days
Bioaccumulation test	
OECD 117 - Log Pow	<0